



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS LA TROISIÈME

Rentrée scolaire : septembre 2026

**Votre enfant est scolarisé (e) dans un collège public ou privé de l'Académie
Et vous demandez son affectation dans une autre académie**

AFFECTATION OU MAINTIEN EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

L'AFFECTATION EST UNE PROCÉDURE INFORMATISÉE

Vous devez :

- ✓ Prévenir au plus tôt le chef d'établissement dans lequel est scolarisé (e) votre enfant,
- et**
- ✓ Vous rapprochez de **l'Inspection Académique du département demandé**, afin de prendre connaissance de ses procédures d'affectation.